



- Elections professionnelles 2026
- Observatoire interne 2025
- Rapport d'activité 2025 de la DRFiP 2025
- Point immobilier
- Protocole de l'accueil de Pornic
- Point d'étape sur le pôle de consignation
- Généralisation de l'accueil personnalisé sur RDV téléphonique en SIP

Déclaration Liminaire des élu·es de Solidaires Finances Publiques

Canicules :

1 note nationale, 1 note locale, 50 nuances degrés !

Alors que tout le monde savait, personne n'a osé ! on dirait la gestion des violences sexistes et sexuelles dans notre administration !

Evelyne Dhéliat vous l'a dit, le paysan du coin l'a dit, même les climatosceptiques ont parlé de la météo, mais vous, sûr de vos savoirs, avez attendu qu'un préfet vous alerte officiellement : Prenez soin de vos agent·es et agents ! Le «Hydratez vous» a été traduit par certain·es chefs de service en : «je vais pas me mouiller» !

Il est attribué plus de 1 000 morts à l'épisode caniculaire de la semaine dernière selon l'Agence Nationale de la Santé ! Cela aurait dû conduire l'ensemble des services de l'Etat à agir, car comme le dit notre président sur beaucoup de sujets : «face au dérèglement climatique, nous sommes en guerre !»

Force est de constater que de nombreuses administrations, dont la nôtre, ont déserté les combats !

- Que penser de ce chef de service qui privatise 2 ventilateurs de son service, dont un appareil personnel d'un agent, pour recevoir des invités à son domicile et qui, loin de ramener le matériel le lendemain, se place en télétravail, mettant ainsi clairement en danger la santé des agent·es !
- Que penser de ce chef de service, qui partant en vacances, confie à un A stagiaire la responsabilité d'accorder ou refuser les dispositifs liés à la canicule, avec comme seul mot d'ordre : «il faut 50% d'agent·es présentes» !
- Que penser de ce chef de service qui refuse la journée continue de travail au motif qu'il y a une petite pièce climatisée dans le bâtiment !
- Que penser de cette adjointe qui refuse l'accès à la salle climatisée au motif que la cheffe de service n'est pas là !
- Que penser lorsqu'un seul service a pu bénéficier de 5 jours de télétravail !
- Que penser d'un exercice incendie pendant cette canicule (sans ascenseur pour le retour au bureau) !
- Que penser d'une direction qui refuse le télétravail aux contractuelles et aux stagiaires
- Que pensez d'une direction qui, alors que le réseau d'eau a lâché, maintient les agent·es au travail sur site !
- Que pensez d'une direction qui refuse des AA pour garde d'enfants quand les directions du SRE, du 49 ou du 69 les accordent sans restrictions !

Si les chefs de services ne suivent pas, non seulement vos notes, mais également celles du ministère, voire des organismes de santé, il est tout à fait entendable que les agent·es ne leur obéissent pas !

c'est pas très RSOP tout ça !

Comme vous aimez le rappeler, «les chefs de services organisent au mieux leur service», nous affirmons donc «les agent·es organisent leur travail comme ils le souhaitent» !

Solidaires Finances Publiques vous a demandé d'adresser directement les notes aux agent·es et aux agents. Vous avez répondu que vous relanceriez les chefs de services ! Ca tourne en rond ! Remarquez c'est bien, ça brasse de l'air !

Nous ne mettons pas tous les responsables dans le même panier, cependant, nous vous demandons d'agir réellement face à des managements qui mettent en danger les agent·es.

De nombreuses fiches de signalement sur la gestion de la canicule ont été faites ! Comment allez vous les traiter ?

L'été s'ra chaud ...dans les accueils, dans les locaux. Comment agir ?

Les températures augmentent, les vagues de chaleur se répètent et s'intensifient, le réchauffement climatique se fait douloureusement sentir, et les consignes de l'administration vont donc se multiplier, au moins pour que celle-ci se garantisse d'avoir répondu à ses obligations d'employeur.

Mais l'adoption de «gestes simples» et notamment se rafraîchir et boire régulièrement permettent seulement de ne pas mourir de chaud. De même, les invitations à organiser son travail demeurent sympathiques mais les mesures conséquentes sont d'un autre acabit et nécessitent une réelle volonté politique, ainsi que de vrais moyens notamment au titre des financements.

Or, des risques liés aux conditions météorologiques, c'est la chaleur qui représente le risque le plus élevé en matière de santé et de sécurité au travail. Les vagues de chaleur sont à l'origine de troubles pour la santé voire d'accidents du travail dont certains peuvent être mortels. Les risques pour la santé sont l'hyperthermie (température corporelle élevée), la syncope (étourdissements/évanouissements), l'altération de la fonction rénale, la déshydratation et les troubles neurologiques. La santé mentale peut également être atteinte du fait du stress et de l'anxiété que peuvent générer ces situations.

Si certains secteurs économiques comme l'agriculture, la construction ou les transports sont plus exposés que d'autres, le travail de bureau dans les services publics, où les personnels travaillent dans des bâtiments mal ventilés ou surchauffés, expose à des risques comparables.

Pour Solidaires Finances Publiques, le sujet porte tout autant sur des questions de santé et de conditions de travail que sur celle de l'adaptation de la DGFIP au changement climatique au regard notamment de la question bâtementaire et de la politique immobilière de l'administration.

Nous exigeons le respect de la notion de «confort thermique». Selon l'INRS, en ce qui concerne le travail de bureau, la température associée au confort thermique se situe généralement autour de 21° à 23°C en période hivernale, et entre 23° et 26°C en période estivale.

La solution passe aussi par la rénovation thermique des bâtiments existants (isolation, ventilation, protections solaires extérieures, végétalisation, peinture blanche, débétonnisation...). Faisant le constat que bien des chantiers échappent au dialogue social ainsi qu'à l'avis des agentes et agents afin d'apprécier les impératifs liés à leurs missions, nous rappelons l'importance de leur parole.

La gestion des événements climatiques par les directions locales est ainsi plus que perfectible. Nous revendiquons la création de véritables ASA (autorisations d'absences) permettant aux collègues percutés par des événements climatiques (canicule, inondations et autres catastrophes naturelles) de pouvoir gérer leur situation personnelle (fermeture d'écoles, impossibilité de déplacements).



De nombreux établissements scolaires, crèches et services d'accueil périscolaire dont le bâti vétuste ne permet pas de maintenir des conditions d'accueil acceptables tant pour les personnels que pour les élèves ont été contraints de fermer.

De nombreux parents ont donc du garder leurs enfants à domicile pendant plusieurs jours.

La communauté scientifique est formelle : cet épisode caniculaire n'est pas isolé. Il risque de se reproduire au cours de l'été mais aussi les années suivantes, avec les mêmes conséquences.

Solidaires vous demande donc que des Autorisations Spéciales d'Absence, qui ne soient pas des autorisations de télétravail exceptionnel soient mises en place pour permettre aux parents de pouvoir garder leurs enfants. S'occuper d'un enfant est incompatible avec le fait de télétravailler.

Alors que les Autorisations Spéciales d'Absence ont été réduites par la mise en place du décret ASA, situation que Solidaires continue de dénoncer, il est indispensable malgré tout que de nouvelles Autorisations Spéciales d'Absence puissent être mises en place.

Au-delà des ASA pour gardes d'enfants, les périodes de canicule doivent nous amener à envisager et mettre en place des ASA pour l'ensemble des agentes et agents publics subissant les circonstances climatiques exceptionnelles. Lorsque les locaux ne permettent plus de garantir des conditions de travail compatibles avec la préservation de la santé des personnels ou lorsque certaines missions exercées en extérieur exposent les agentes et agents à des risques importants, des mesures immédiates de réduction ou de suspension de l'activité doivent pouvoir être décidées sans difficulté, sans conséquences financières pour les agents et agentes.

Les fortes chaleurs ont des conséquences, largement documentées, sur la santé et les conditions de travail des agents et agentes publiques (fatigue accrue, difficultés de concentration, déshydratation, aggravation de pathologies existantes...)

Solidaires vous demande donc que l'on puisse avancer sur ses sujets très rapidement. Les agentes et agents publics ne peuvent se satisfaire de mesures ponctuelles permettant à peine de gérer au coup par coup.

Bien entendu, ces mesures ne peuvent par ailleurs exonérer d'une réflexion plus large sur l'adaptation de l'organisation du travail, les bâtiments administratifs et le bâti scolaire et plus largement de l'ensemble des services publics notamment. Il est de la responsabilité de l'Etat employeur d'anticiper ces évolutions plutôt que de se limiter à une gestion réactive de chaque nouvel épisode climatique et de programmer un plan d'investissement face au changement climatique global qui passe par la rénovation thermique et écologique des bâtiments utilisés par les services publics.

De même, les consignes visant la seule continuité des missions (emport de l'ordinateur portable tous les soirs) ne peuvent se faire hors l'application des droits des agentes et agents au titre notamment du télétravail. Nous demandons également de nouveaux droits à compensation et à récupération pour fatigue liée à l'exposition à la chaleur, et non de simples aménagements d'horaires sans réduction du temps de travail attendu, qui peuvent se révéler dommageables pour la santé (travail en horaires décalés).

Solidaires Finances Publiques exige que la direction prenne les mesures appropriées, pour protéger la santé des agent.es, assurer leur sécurité, faire en sorte qu'ils et elles puissent continuer à travailler dans les meilleures conditions en cas de température élevée et que ces mesures s'appliquent à toutes et tous sans discrimination.

En parallèle, Solidaires Finances Publiques revendique une écologie protectrice à la DGFIP. Le prétexte écologique visant uniquement des économies budgétaires, les mesures qui confinent à l'écologie punitive ou encore celles ne reposant que sur les comportements individuels doivent laisser la place à une écologie collective ambitieuse, portée par la DG, et dessinant de réelles perspectives pour l'ensemble des collègues afin de lutter contre la crise environnementale.

Sans justice fiscale, pas de justice sociale ni de justice environnementale !



NRP - saison 2 (2027 - 2030) ou l'ART (Adaptation Réseau Territorial) de tout désertifier !

Qui a dit le 16 juin 2026 lors de la FSSSCT du 44 : «je ne proposerai pas de restructurations en 2027»..et en 2028 ? et en 2029 ? et en 2030 ?

Les documents du CSA de Réseau communiqués aux organisations syndicales le 22 juin contiennent une fiche intitulée «Adaptation du réseau territorial 2027-2030».

Les fermetures de services vont reprendre dès le 1er janvier 2027.

«Dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, la DGFIP s'est engagée auprès des représentants du personnel, des agents et des élus locaux à stabiliser son réseau territorial jusqu'au 31 décembre 2026»

Ainsi débute la fiche intitulée «Adaptation du réseau territorial 2027-2030» que la DG a communiquée aux organisations syndicales pour le CSA de Réseau du 2 juillet 2026.

Le dépeçage peut reprendre...

« Un ajustement limité qui doit permettre aux directions d'adapter leur organisation à la réalité du terrain là où c'est nécessaire »

Concrètement, pour l'année 2027, la DG «envisage» un peu plus de 130 fermetures de services et antennes : une cinquantaine de postes comptables incluant 5 SIP ; une soixantaine d'antennes ; une trentaine de services administratifs. Durant cette même année, une trentaine de services seront créés.

Parmi les fermetures et changements d'implantations envisagés en 2027 : 35% vont concerner des structures de 5 emplois et moins ; 60% vont concerner des structures de 10 emplois et moins ; plus de 75% des structures de 15 emplois et moins.

Au total, d'ici 2030, de l'ordre de 330 fermetures et une trentaine de changements d'implantations de structures comptables et administratives à l'étude pourraient être soumises à la concertation au cours des prochaines années... ainsi qu'une cinquantaine de créations.

L'Observatoire interne, on en parle ?

La DG indique qu'en 2022 et 2023, 56% des agent-es déclaraient que «le rythme du changement au sein de ma direction me semble aujourd'hui trop rapide». Ce taux a ensuite décliné d'année en année, jusqu'à atteindre un taux de 36 % en 2026.

Du coup, les fermetures peuvent reprendre... La fatigue (33% des agent-es) ? Les agents désabusés (32 % des agent-es) ? A priori, quantités négligeables aux yeux de la DG !

Pour les opérations prévues en 2027, les Préfets ont d'ores-et-déjà rendu un avis favorable (avis simple requis en cas de fermeture ou changement d'implantation). Les directions concernées sont déjà au courant ! Pour ce qui est d'informer les organisations syndicales et les agent-es, tout dépendra de la qualité du dialogue social local. Quoi qu'il en soit, les CSAL et les FSSSCT seront réunies pour avis.

Pour les opérations prévues entre 2028 et 2030, la DG précise qu'un dialogue social informel et une présentation en CSAL seront organisés d'ici début 2027 afin de «donner de la visibilité sur les opérations qui peuvent à ce jour être envisagées»...

Qu'en est-il pour la DRFiP 44 en 2027, 2028, 2029 et 2030 ?

A ce stade, nous sommes stupéfait-e-s de voir de telles annonces envisagées sans aucun dialogue local, sans aucune discussion avec les collectivités locales.

Si notre DG veut creuser les tensions des territoires et des populations abandonnées par notre administration, elle aura une responsabilité absolue dans la crise démocratique et sociale en cours par la poursuite de l'abandon des territoires et des usagèr-es !